

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal s'est assemblé à l'Espace Monzière (salle Jean-Dubessay) suite à la convocation, faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 03 juillet 2020.

MEMBRES EN EXERCICE : 29
VOTANTS : 28
MEMBRES PRESENTS : 21

Le Maire, François SENNEPIN

M. LAURENT Michel, Mme AUROY Anne-Laure, M. CHAUVET Claude, Mme CEPERO Marie-Estelle,

PERPENAT Christiane, GROSJEAN Raymond, VENUAT Alain, RAFFY Ghislaine, JOLY Martine, DUBESSAY Françoise, BARGE Elisabeth, THEILLIERE Christelle, MARIELLE Frédéric, EL NAMMAR Valérie, RAY Nicolas, GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre, GREZES Victor, DESMOULES Guillaume, BABIAN-LHERMET Anne, BONJEAN Bruno,

ABSENTS REPRESENTÉS : 7

GONINET Isabelle par François SENNEPIN

PLANCHE Bernard par Anne-Laure AUROY-GUILLOT

DESPREZ Frédérique par Françoise DUBESSAY

FAVIER Bernard par Michel LAURENT

VLC Christian par Marie-Estelle CEPERO

MIENS Fabrice par Claude CHAUVET

MILET Ariane par Nicolas RAY

ABSENT EXCUSÉ : 1

Grégory CHAMBON

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, M. Pierre-Alexandre GIRARD-AMBROGGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AMENDEMENTS DEPOSES PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « BELLERIVE AUTREMENT »

Lors du conseil municipal du 30 juin 2020 le groupe d'opposition « Bellerive Autrement » a proposé deux amendements aux délibérations Subventions aux associations (base et fonctionnement) et (axes de développement).

Ces amendements sont soumis ce jour 10 juillet 2020 en séance du conseil.

Amendement n°1 relatif au point 17 - *Subventions aux associations (base et fonctionnement)* de l'ordre du jour du CM du 30/06/2020 :

- Doubler les subventions de base et fonctionnement des associations du tableau B- *SOCIAL*, de 7281€ à 14562€ pour 2020.

Vote : 26 CONTRE – 2 POUR (amendement rejeté)

Amendement n°2 relatif au point 18 - *Subventions aux associations (axes de développement)* de l'ordre du jour du CM du 30/06/2020 :

- Pour l'année 2020, au sein de l'enveloppe déjà existante de 20 000€, flécher l'ensemble des montants non encore alloués (hors bourse jeunes talents), soit 16450 € vers l'axe 2, c'est-à-dire pour l'aide au public éloigné d'une activité pour des raisons sociales ou économiques.

En d'autres termes, modifier le document *Subventions aux associations (axes et développement)* ainsi :

“Cette enveloppe complémentaire de subvention se définit en 2020 autour de 3 axes :

Axe 1 : La formation des cadres dirigeants, des administrateurs et des bénévoles de l'association, à hauteur de 550 € (attribués à la RETRAITE SPORTIVE).

Axe 2 : L'aide au public éloigné d'une activité pour des raisons sociales ou économiques, à hauteur de 16 450 €.

Axe 3 : L'organisation de manifestations et/ou événements à impact économique et touristique, à hauteur de 1 000 € (attribués à la PÉTANQUE BELLERIVOISE - équipe féminine).

Ainsi qu'une disposition particulière :

- Bourse de soutien attribuée aux jeunes talents (- 18 ans) : 2 000€”

Vote : 26 CONTRE – 2 POUR (amendement rejeté)

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Délibération n° 2020-059 | Nomenclature Actes : 7.5 |
|--------------------------|--------------------------|

QUESTION N° 01

Travaux 2020 – Subvention DETR

Programme général d'aide aux travaux sur les équipements communaux

Mise en conformité groupe scolaire M. Dormoy

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission n° 1, réunie le 19 juin 2020,

VU le caractère d'urgence de délibérer sur cette demande de soutien,

VU les montants tels que présentés ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 selon le plan de financement suivant :

- Au titre du Programme général d'aide aux travaux, pour 35% du montant HT des travaux, selon les règles d'attribution de la DETR, soit 73.330€.
- Autofinancement ou emprunt : 55.603€ HT + 64.466€ représentant la TVA sur l'ensemble, soit un total de 120.069€.

DONNE délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire.

M. Desmoules et M. GREZES ne participent pas au vote

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Délibération n° 2020-060 | Nomenclature Actes : 7.5 |
|---------------------------------|--------------------------|

QUESTION N° 02

Travaux 2020 – Subvention Conseil départemental de l'Allier

Demande de soutien financier au titre du dispositif

de soutien aux travaux sur le bâti (mise en conformité groupe scolaire Marx-Dormoy)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission n° 1, réunie le 19 juin 2020,

VU le caractère d'urgence de délibérer sur cette demande de soutien,

APPROUVE le plan de financement de ces travaux dans selon le tableau présenté ci-dessus,

CONFIRME la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, sur la base de 30 % du montant estimé des travaux HT, soit 193.398€ de subvention (globalisation sur deux années comprise),

DONNE délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire.

M. DESMOULES et M. GREZES ne prennent pas part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait à Bellerive sur Allier, le 15 juillet 2020

Le Maire,

François SENNEPIN